

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
**Ministère du Contrôle Economique et Financier, de l'éthique et de la**  
**Transparence**

---

**Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de Moralisation des Activités**  
**Economiques et Financières – ANLC**  
**« un recours pour le citoyen, un conseil pour le gouvernement »**



**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2007**

**Conakry, mars 2008**

## Sommaire

Contexte : .....	3
A. Activités de l'ANLC au titre de l'exercice 2007 .....	4
a. Activités prévues .....	4
b. Activités réalisées.....	5
B. Activités du Bureau des Plaintes .....	7
C. Appréciation générale des populations et des partenaires .....	8
D. Perspectives .....	8
E. Recommandations .....	9
F. Conclusions .....	9
G. Etat d'exécution des crédits.	

## **Contexte :**

Comme indiqué dans les précédents rapports, l'éradication de la corruption et l'instauration d'une bonne gouvernance en Guinée, en vue d'un développement économique et social durable, passent nécessairement par une lutte efficace contre la corruption avec des moyens suffisants et le tout, soutenu par une volonté politique sans équivoque.

C'est pour atteindre cet ultime objectif que l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de Moralisation des Activités Economiques et Financières (ANLC) a entrepris la mise en place de dispositifs juridiques nécessaires à la détection, à la répression et à l'éradication de la corruption et les pratiques assimilées, ainsi qu'à la promotion de la bonne gouvernance en Guinée. Mais seul un environnement politique et social favorable peut permettre d'aboutir à un tel objectif.

Si les années précédentes laissaient encore douter de la volonté des autorités à engager une lutte contre la corruption, les mouvements sociaux de janvier et février 2007 ont permis à la Guinée de lancer les bases d'une volonté réelle de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

En effet, à la suite de la grève générale de janvier et février 2007, la Guinée s'est forgé les bases d'une réforme de son système de gouvernance : **les accords tripartites ayant sanctionné la fin de la grève, ce document constitue à cet égard, le socle des actions d'une bonne gouvernance.**

Les premières mesures prises par le nouveau gouvernement, dans l'application de ce protocole d'accord, ont vite donné de l'espoir non seulement aux guinéens, mais aussi aux différents partenaires au développement.

Parmi ces mesures, figurent en bonne place, la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance.

A travers cette option, L'ANLC s'est sentie réconfortée par les nouveaux engagements des autorités du pays en matière de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance en Guinée.

Le processus d'élaboration d'instruments juridiques entrepris par l'ANLC, permettant la répression et l'éradication des pratiques de corruption telle que la loi anti-corruption, mais aussi le renforcement des capacités institutionnelles et financières de l'ANLC, devrait ainsi aboutir à des résultats concluants après des années de démarches.

En effet, l'on constate aujourd'hui que le processus de mise en place de ces outils juridiques de répression de la corruption présente des lenteurs dus à l'inachèvement de la restructuration du gouvernement et les réformes qui les soutendent.

En dépit de cette situation, des avancées significatives ont néanmoins été enregistrées dans le processus tout comme dans celui de l'élaboration du programme national de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance.

Dans la finalisation dudit processus entrepris depuis, l'ANLC élabore chaque année un plan minimum d'activités, qui prend en compte les préoccupations de l'ensemble des acteurs de la vie nationale. C'est dans ce cadre, que l'Agence a exécuté au titre de l'année 2007 son plan d'action en 3 points comme suit :

- A. Activités au titre de l'exercice 2007 ;
- B. Activités du Bureau de réception des plaintes des citoyens et usagers en relation avec l'administration ;
- C. Activités de partenariat et de collaboration avec les autres entités du gouvernement.

## **A. Activités de l'ANLC au titre de l'exercice 2007**

### **a. Activités prévues**

Compte tenu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités programmées en 2006 à cause de l'instabilité et des crises sociales, les actions de l'ANLC pour l'exercice 2007, ont été essentiellement orientées vers le renforcement de ses capacités : (i) la finalisation de la loi anti-corruption ; (ii) la finalisation du Programme National de Lutte contre la Corruption et la promotion de la Bonne Gouvernance ; (iii) le renforcement du partenariat avec les programme et projets relatifs à la transparence, de même que sa participation au fora organisé à l'extérieur du pays et aux séminaires axés sur la gouvernance à l'intérieur du pays.

### **b. Activités réalisées**

Comme susmentionné, les actions de l'ANLC au titre de l'exercice 2007, ont été essentiellement axées sur le projet de loi anti-corruption, le Programme Nationale de Lutte contre la Corruption et la Promotion de la Bonne Gouvernance, et la recherche de partenariat efficace en vue de soutenir le renforcement de ses capacités et de ses interventions sur le terrain, de même que l'élaboration du plan d'action 2008 en collaboration avec le projet multisectoriel « Faisons Ensemble » de l'USAID. Cet exercice a connu les articulations suivantes :

#### **1. le projet de loi anti-corruption.**

La finalisation de cet instrument juridique a nécessité l'organisation d'une campagne de vulgarisation des Conventions de l'ONU et de l'UA contre la corruption. Dans ces conventions, il a été recommandé aux Etats parties

l'élaboration d'une loi anti-corruption qui renforce les structures et les activités de lutte contre la corruption des pays signataires de ces conventions.

C'est dans ce cadre que l'ANLC a organisé une forte campagne de vulgarisation et de plaidoyer en faveur de ces instruments internationaux de lutte contre la corruption que sont les Conventions de l'ONU et de l'UA contre la corruption.

Cette campagne a été organisée dans les ministères clés de la gouvernance (Intérieur et Sécurité, Economie, Finances et Plan, Travaux Publics, Habitat et Urbanisme, Justice et Droits de l'Homme, Education, Emploi, Fonction Publique et Réforme de l'Administration) et dans les quatre régions naturelles du pays (N'Zérékoré, Kankan, Labé, Kindia), ainsi l'atelier de clôture à Conakry à l'intention de la société civile et des magistrats.

Les recommandations issues de cette campagne, seront transmises aux autorités du Ministère du Contrôle Economique et Financier, de l'Ethique et de la Transparence. Elles vont permettre à la Commission d'harmonisation des conventions et des lois d'amender le projet de loi anti-corruption et de procéder à sa validation lors d'un atelier avant sa transmission à l'Assemblée Nationale pour adoption.

## **2. L'élaboration du Programme National de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption**

La mise en place des Points Focaux dans les départements sectoriels, appuyée par des réunions de concertation, et la campagne de vulgarisation dans lesdits secteurs, permettent aujourd'hui d'intégrer dans la stratégie nationale de l'ANLC, les préoccupations des différents départements sectoriels.

Pour atteindre cet objectif, une commission a été mise en place pour la finalisation dudit programme national. Les résultats des travaux de cette commission seront présentés en début 2008. Une formation continue des membres de cette commission est en chantier.

## **3. La poursuite des rencontres avec les partenaires pour l'obtention d'un appui institutionnel et le soutien aux actions de l'ANLC**

Les démarches de partenariat entreprises par l'ANLC au titre de l'année 2007, ont été axées essentiellement sur l'élargissement de ce cadre d'appui.

C'est ainsi qu'un partenariat a été établi avec le Projet « FAISONS ENSEMBLE », en vue d'un appui technique et financier de cette institution en faveur des activités de l'ANLC.

Il faut également retenir que les partenariats établis au cours des années précédentes, ont continué à être entretenus, notamment avec le PNUD, la BAD, la Banque Mondiale..., dans le cadre de la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance en Guinée.

#### **4. La célébration de la Journée Mondiale de Lutte contre la Corruption**

La Journée Mondiale de Lutte contre la Corruption a été célébrée par l'ANLC le 9 décembre 2007, à l'instar des autres pays membres de l'ONU.

#### **5. La participation de la délégation de l'ANLC au 7<sup>ème</sup> Forum Africain sur la gouvernance au Burkina-faso** dont la restitution est prévue pour le mois d'Avril 2008

#### **6. Sa participation et ses contributions aux activités de ITIE (Initiatives de transparence dans les industries extractives), au CPAR (Cadre de revue de la passation des marchés publics), à la SRP (Stratégie de réduction de la pauvreté), ainsi qu'aux ateliers et séminaires organisés à Conakry et à l'intérieur du pays sur la gouvernance et la lutte contre la corruption.**

#### **7. L'élaboration du plan minimum de l'ANLC** relatif aux activités de prévention, de responsabilisation et d'implication de la Société Civile, soutenu par le projet « Faisons Ensemble » de l'USAID.

### **B. Les activités du bureau de réception des plaintes**

Pour l'année 2007, caractérisée par la rareté des ressources, le Bureau de réception des plaintes a reçu 20 plaintes qui sont examinées à son niveau sous l'autorité et la compétence du magistrat mis à sa disposition, à cet effet, par le Ministère de la Justice.

Les efforts dudit bureau se sont focalisés sur 4 plaintes dont le traitement est quasi-achevé. Il s'agit :

- de la plainte des 188 anciens travailleurs de l'Imprimerie Nationale Patrice Lumumba ;
- de la plainte du citoyen Alsény M'Bemba sur la privatisation du cinéma Rex, situé dans la Préfecture de Kindia ;
- de la plainte des travailleurs de Kamsar ;
- de la plainte d'un entrepreneur des BTP contre les autorités du CEDUST, relevant du Ministère de l'Education Nationale.

### **C. Appréciation générale des populations et des partenaires**

L'avènement du gouvernement de consensus en février 2007, avec son programme minimum d'urgence, suscite de grands espoirs des populations guinéennes et des partenaires de la Guinée dans le cadre de la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance.

Toutefois, les lenteurs enregistrées dans les réformes de l'administration, notamment dans la finalisation des instruments juridiques qui garantissent et renforcent l'ANLC, peuvent compromettre les résultats.

#### **D. Perspectives**

Compte tenu des difficultés de tous ordres, les perspectives de l'ANLC pour l'exercice 2008, seront essentiellement orientées vers la finalisation et l'application des instruments ci-dessus mentionnés.

Dans ce cadre, l'ANLC s'investira à maintenir et renforcer les relations avec ses partenaires tant nationaux qu'internationaux, afin que la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance soient effectives en Guinée.

#### **E. Recommandations**

Au regard de l'intérêt que les populations guinéennes et les partenaires au développement accordent à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption, en vue de l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et de la réduction significative de la pauvreté, les recommandations suivantes en termes d'actions sont à soutenir et à entreprendre dans les meilleurs délais. Ce sont :

1. la validation du projet de loi anti-corruption et son adoption par l'Assemblée Nationale en 2008 ;
2. l'élaboration et la validation du Programme National de Lutte contre la Corruption et de promotion de la bonne gouvernance en Guinée ;
3. l'engagement politique manifeste des autorités gouvernementales et républicaines dans la lutte efficace contre la corruption, à travers des actions de plaidoyer et d'autorité à tous les niveaux de la gouvernance.

#### **F. Conclusions :**

La réduction significative de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations guinéennes, ne peuvent se réaliser concrètement que par une lutte efficace contre la corruption et l'instauration d'une bonne gouvernance comme système de gestion des affaires publiques du pays.

Seul un Etat capable, dans le sens de la gouvernance et une implication effective de la société civile, devraient permettre d'atteindre cet ultime objectif. Ceci doit consister, pour :

- **Les Autorités Politiques et Administratives** : à adopter un comportement conséquent, promoteur d'un Etat de droit, d'une démocratie réelle et effective par le biais du respect et de l'application de la loi, des conventions et des accords signés.
- **Les partenaires au développement** : à apporter leurs contributions aux actions de développement, en tenant dûment compte des intérêts fondamentaux des populations bénéficiaires des politiques, et singulièrement à aider celles-ci, à relever le grand défi de la mondialisation ;
- **L'ensemble des différents acteurs internes notamment, acteurs non étatiques** : à s'impliquer, chacun à son niveau et dans son secteur d'intervention, dans l'action pour la formation, la sensibilisation et l'éducation des populations sur l'importance et la nécessité d'une bonne gouvernance et d'une lutte efficace contre la corruption dans le pays.

L'ANLC pour sa part, remercie tous les partenaires au développement qui soutiennent ses actions de lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance.

Ses remerciements vont particulièrement au PNUD, à la Banque Mondiale, au Fonds Monétaire International, à l'USAID et au projet multisectoriel « Faisons Ensemble ».



Ministère du Contrôle Economique et de la Transparence

Agence Nationale promotion de la Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (ANBGLC)

Service Administratif et Financier

EXECUTION DES CREDITS 2007

	Subventions	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
Subventions demandées	1 822 072 000													
Subv. Accordées/Etat		236 420 428					58 780 000		88 170 000		146 960 000			530 330 428
Subventions PNUD		196 040 000												196 040 000
Subv. Amb Gde Bretagne												8 000 000		8 000 000
Traitements & Indemnités (A)		38 521 000	38 521 000	38 588 000	7 018 000	7 018 000	26 608 000	38 618 000	11 818 000	38 808 000	38 808 000	0	0	284 326 000
Serv.cent. (Siège)		38 521 000	38 521 000	38 588 000	7 018 000	7 018 000	26 608 000	38 618 000	11 818 000	38 808 000	38 808 000			0
Fournitures et biens courants		5 646 358	59 324 365	2 570 000	0	0	10 242 958	2 681 800	7 500 000	9 377 100	18 078 916	0	0	115 421 497
Carburant														0
Pré-imprimés			309 200				93 600	61 800		281 100	280 200	0	0	1 025 900
Fournitures pts mat. de bureau			56 515 165	30 000				120 000		6 596 000				63 261 165
Fournitures et mat. Informatiques		3 146 358					7 649 358		7 500 000		15 298 716			33 594 432
Autres matériels techniques				40 000										40 000
Combustible grpes électrogènes														0
Carburant		2 500 000	2 500 000	2 500 000			2 500 000	2 500 000		2 500 000	2 500 000			17 500 000
Fournitures et biens spécifiques		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations diverses		1 680 860	80 030 000	1 830 000	30 000	109 095 000	2 030 000	7 530 000	2 830 000	7 735 000	1 049 860	10 120 000	0	223 960 720
Sémin./Ateliers Vulgaris. Cventions ONU/UA			77 500 000			108 420 000						10 120 000		196 040 000
Stage et formation														0
Loyer Bureau/Bâtim. administratif							6 000 000			6 000 000				12 000 000
Antennes Régionaux														0
Nettoyage de locaux		1 680 860	2 530 000	1 830 000	30 000	675 000	2 030 000	1 530 000	2 830 000	1 735 000	1 049 860			15 920 720
Acquisition rénovation bâtiments		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conso. Eau électricité téléphone		9 714 358	8 431 158	8 982 058	0	0	1 062 396	8 657 223	8 127 511	2 738 268	10 713 075	0	0	58 426 047
Eau				559 083				529 712		1 355 624				2 444 419
Electricité														0
Téléphone, Fax et Internet		9 714 358	8 431 158	8 422 975			1 062 396	8 127 511	8 127 511	1 382 644	10 713 075	0	0	55 981 628
Frais de déplacement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités missions à l'intérieur														0
Transport missions à l'intérieur														0
Indemnités missions à l'extérieur														0
Transport missions à l'extérieur														0
Frais de représentation & Manisf.		2 404 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000 000	10 404 500
Cérémonies et réceptions		2 404 500											8 000 000	10 404 500
Entretien mainten. Immobilis.		1 963 000	5 750 000	3 050 358	0	0	660 000	1 220 000	750 000	1 449 000	1 500 000	0	0	16 342 358
Mat.& Mobilier										104 000				104 000
Mat. Informatique			750 000	1 300 000				750 000	750 000	950 000	1 500 000			6 000 000
Autres matériel technique		750 000		101 000			660 000							1 511 000
Véhicules automobiles			5 000 000					470 000						5 470 000
Autres moyens de trsprt														0
Bâtiements administr.		1 213 000		1 649 358						395 000				3 257 358
Logiciels(autres immob.incorp.(*))														0
<b>S TOTAL (B)</b>		<b>21 409 076</b>	<b>153 535 523</b>	<b>16 432 416</b>	<b>30 000</b>	<b>109 095 000</b>	<b>13 995 354</b>	<b>20 089 023</b>	<b>19 207 511</b>	<b>21 299 368</b>	<b>31 341 851</b>	<b>10 120 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>424 555 122</b>
<b>TOT (A+B)</b>		<b>59 930 076</b>	<b>192 056 523</b>	<b>55 020 416</b>	<b>7 048 000</b>	<b>116 113 000</b>	<b>40 603 354</b>	<b>58 707 023</b>	<b>31 025 511</b>	<b>60 107 368</b>	<b>70 149 851</b>	<b>10 120 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>708 881 122</b>